

Projet d'acte réglementaire dans le cadre de la Plateforme d'accompagnement et d'orientation pour les artistes-auteur-es.

La plateforme et le centre de ressources est un outil cofinancé par l'Etat, au titre du contrat de convergence et transformation 2019/2022, la Direction des affaires culturelles (DAC) de La Réunion.

La plateforme et le centre de ressources est un projet porté et mis en œuvre par L'enVoL.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 7 avril 2020 et conformément aux dispositions de l'article 30 du Règlement européen 2016/679 qui est entré en application le 25 mai 2018 et dans la mesure où notre traitement relève du régime déclaratif, L'ENVOL a à inscrire ce traitement dans son registre qui sera maintenu et conservé au sein de l'organisme ;

Arrête

ARTICLE 1 : Il est créé par L'enVoL un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé Plateforme d'accompagnement sur <https://cloud.lenvol.re/> utilisant Nextcloud dont l'objet est de mettre à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique, et plus particulièrement de :

- Proposer un accompagnement administratif complet : de l'écoute au conseil, l'orientation, et l'aide à la constitution de dossiers.
- Favoriser les démarches auprès de l'URSSAF du Limousin pour accélérer les traitements de dossiers en cours : envoi des identifiants.
- Établir des liens relais et identifier des personnes ressources au sein des institutions pour faciliter les démarches des situations des artistes-auteurs (Pôle emploi, Direction du travail, impôts...).
- Permettre aux artistes-auteurs d'accéder aux dispositifs d'aide mis en place et les aider en amont pour optimiser les conditions d'éligibilité aux dispositifs.
- Accompagner en faisant ensemble (plutôt qu'à la place de) : nous privilégions une approche bienveillante, pédagogique, et responsabilisante. Comme dans nos autres actions, nous prônerons les valeurs d'autonomie, professionnalisme et solidarité. Lorsque c'est nécessaire, nous faisons à la place de l'artiste.
- Mutualiser ressources, compétences et moyens.

ARTICLE 2 : Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- État civil
- Vie personnelle
- Vie professionnelle
- Situation économique et financière
- N° sécurité sociale
- Appréciation sur les difficultés sociales des personnes

ARTICLE 3 : Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- État civil : Aucun si ce n'est qu'à des fins d'évaluation des données statistiques anonymes pourront être communiquées à la DAC de La Réunion, financeur de la plateforme d'accompagnement.

- Vie personnelle : Aucun si ce n'est qu'à des fins d'évaluation des données statistiques anonymes pourront être communiquées à la DAC de La Réunion, financeur de la plateforme d'accompagnement.

- Vie professionnelle : Aucun si ce n'est qu'à des fins d'évaluation des données statistiques anonymes pourront être communiquées à la DAC de La Réunion, financeur de la plateforme d'accompagnement.

- Situation économique et financière : Aucun si ce n'est qu'à des fins d'évaluation des données statistiques anonymes pourront être communiquées à la DAC de La Réunion, financeur de la plateforme d'accompagnement.

- N° sécurité sociale : Aucun.

- Appréciation sur les difficultés sociales des personnes : Aucun si ce n'est qu'à des fins d'évaluation des données statistiques anonymes pourront être communiquées à la DAC de La Réunion, financeur de la plateforme d'accompagnement.

ARTICLE 4 : Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de L'enVoL, 29 Chemin de la Chapelle, Bernica, 97435 Saint-Gilles Les Hauts par mail : contact@plateforme-accompagnement.re